
RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 18 février 2019, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : François Gélinau, Gina Muckle, Marie-Hélène Gagné, Michelle Daveluy, Philippe Barla, Érick Duchesne, Jean Vézina, Dominique Morin, Renée Brassard, Natacha Gagné, François Blais, Réjean Tessier, André C. Drainville, Yanick Charrette, Samuel Beaudoin, Nicolas Mazellier, Alexandre Bérubé, Alessandro Pozzi, Guillaume Brassard-Méthot, Jérôme Gourdeau, Audrey Carlos, Jimena Aragon, Constance Lortie, Jessica Béland, Véronique Fournier, Marie-Pier Labrecque, Élisabeth Mercier, Élise Milot, Pascaline Lamarre, Vincent-Mathieu Vézina

Invités (absents) : Benoît Carmichael, Charles Fleury, Ariane Arsenault, Mathieu Bernier, Harold Germain, Giselle Lafleur, Annie Picard, Julie Rodrigue, David Samson

Absents et excusés : Patrick Gonzalez, Nick Bernard, Mariane Valois-Demers

1. Adoption de l'ordre du jour

La résolution relative au BIAPRI est modifiée. Sur proposition de François Gélinau, appuyé par Jimena Aragon, l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019

Sur proposition de François Gélinau, appuyé par Natacha Gagné, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Informations de la direction

Informations du doyen

En raison de la fermeture de l'Université pour cause de tempête, la Soirée des prix d'excellence a été annulée mercredi dernier. Cette opération est assez importante au point de vue logistique, et il avait initialement été décidé de maintenir la soirée. Mais elle sera reprise, vraisemblablement dans la deuxième moitié de mars. La semaine dernière, la Direction de l'Université a communiqué avec les membres de la Faculté sur le processus de nomination du doyen. François Gélinau étant le seul candidat, une procédure écourtée aura lieu. Des rencontres seront organisées auprès des membres de la Faculté.

Informations de la vice-doyenne à la recherche

La FSS a présenté deux candidatures pour les Chaires de recherche du Canada junior (CRSH) cet hiver. Nous devrions savoir prochainement quel dossier sera retenu par le Vice-rectorat à la recherche à la création et à l'innovation. La vice-doyenne à la recherche informe les membres du conseil que la Commission de la recherche a modifié sa [politique de reconnaissance des centres de recherche et création](#). Des règles plus explicites, sur la question de la double appartenance notamment, ont été précisées. Un échéancier beaucoup plus strict pour la demande de renouvellement a également été inclus. Depuis l'automne dernier, les conditions de renouvellement des chaires de leadership en enseignement ont également été précisées, et l'information a été transmise aux personnes concernées.

Informations de la vice-doyenne aux études

Concours Ma thèse en 180 secondes

Le concours facultaire s'est déroulé le 14 février, en marge du 5 à 7 de clôture de la Semaine des sciences sociales organisée par l'Association des étudiant.e.s en sciences sociales. Trois doctorants de la Faculté ont participé et la gagnante est Marie-Pier B. Tremblay, étudiante au doctorat en psychologie (Ph. D. recherche et intervention), dont les travaux de recherche sont encadrés par Philip Jackson. Madame Tremblay représentera notre faculté au concours UL qui se déroulera le 26 mars.

Projet pilote sur l'étalement du début de l'heure des cours de l'automne 2018 : sondage sur l'expérience des étudiants

La FSS a participé au projet pilote qui s'est déroulé à l'automne 2018 et a renouvelé sa participation au projet pilote en cours cette session. Les étudiants ayant bénéficié de cours débutant à 9 h durant l'automne ont été invités à participer à un sondage, lequel avait pour but de documenter leur expérience. Les résultats du sondage, auxquels ont participé 214 étudiants de la FSS (sur près de 1000 étudiants de la FSS ayant eu au moins un cours décalé à 9 h) ont été sommairement présentés par la vice-doyenne. En résumé, 86% des répondants (N=662) rapportent quitter plus tard leur domicile lorsque les cours débutent à 9 h, qu'ils utilisent l'automobile ou l'autobus. Bien que la grande majorité des étudiants (92%) n'ont pas modifié leur mode de transport, leur expérience de déplacement est améliorée puisqu'ils considèrent que la circulation est réduite pour se rendre sur le campus (73%), qu'ils utilisent la voiture ou l'autobus; les étudiants qui utilisent l'autobus estiment attendre moins longtemps à l'arrêt d'autobus (49%), de même que l'autobus est moins bondé (68%). Parmi les avantages notés par les répondants, on retrouve une concentration améliorée durant le cours du matin (58%) et le temps additionnel pour étudier avant le début des cours (70%). Cependant, 85% des répondants estiment que le début des cours à 9 h a des répercussions sur leurs activités du midi (manque de temps pour manger, participer aux activités sociales et sportives). Le niveau de satisfaction générale en regard du projet est néanmoins excellent, avec 82% des répondants très ou assez satisfaits de l'expérience.

Informations du directeur exécutif

Les auditoriums du pavillon De Koninck seront prêts pour la session d'été. Nous pourrions bientôt librement circuler d'une aile à l'autre du pavillon.

Point 5 – Modification des objectifs du baccalauréat en travail social

Le baccalauréat a fait l'objet d'une évaluation périodique en 2016-2017. À la suite de cette évaluation, des recommandations ont été formulées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP), dont celle de revoir les objectifs du programme.

Ce baccalauréat est régi par un agrément de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), et les objectifs doivent être alignés avec leurs exigences, et sa structure répond déjà aux exigences spécifiques de l'ordre. Cette modification représente l'aboutissement d'un processus d'ajustement du baccalauréat sur plusieurs années.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes de préciser les objectifs généraux du baccalauréat en service social en tenant compte de ceux présentés à l'article 104 du Règlement des études et de diffuser ces objectifs dans le répertoire officiel des programmes;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années, alors même que le programme a évolué, à la fois dans les cours obligatoires, dans sa structure globale et dans la façon dont les étudiants sont encadrés, notamment en stage;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de formation doivent s'arrimer aux 26 compétences exigées par l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des objectifs clairs permettent d'assurer la cohérence et l'harmonisation des différentes activités de formation ainsi que la présence de fils conducteurs tout au long du parcours d'études;

Il est proposé par Renée Brassard, appuyé par Alexandre Bérubé :

De modifier les objectifs du baccalauréat en travail social comme suit :

Le baccalauréat en travail social permet au diplômé d'atteindre les objectifs suivants :

1. Acquérir des connaissances sur l'organisation sociale et le comportement humain.
 - 1.1 Se familiariser avec les principaux domaines de politique sociale en tant que déterminants du fonctionnement et de l'organisation sociale.
 - 1.2 Acquérir des connaissances sur le comportement humain et comprendre l'influence qu'exerce l'environnement sur les conditions de vie objectives et subjectives des individus dans leur milieu.
 - 1.3 Acquérir des connaissances relatives aux problèmes sociaux contemporains.
2. Acquérir des connaissances et des habiletés d'intervention et de recherche.
 - 2.1 Acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques pertinentes à l'exercice du travail social professionnel.
 - 2.2 Développer des compétences relativement à l'analyse des problèmes, à la formulation d'une opinion professionnelle éclairée et à la mise en œuvre des méthodologies d'intervention sociale professionnelle.
 - 2.3 Développer des compétences à la réflexivité afin de faire preuve d'un sens critique et éthique aiguisé dans l'exercice de ses activités professionnelles.
 - 2.4 Acquérir des connaissances et développer des habiletés relatives à la recherche documentaire liée aux champs de pratique de la discipline.

- 2.5 Acquérir des connaissances et développer des capacités d'analyse critique sur les enjeux institutionnels et organisationnels qui influencent l'exercice de la pratique professionnelle du travail social.
3. Être initié aux principes de justice sociale dans tous les aspects ou domaines de la discipline.
 4. Être initié aux enjeux de la diversité ethnoculturelle et sexuelle de la population québécoise et canadienne ainsi qu'aux réalités autochtones.
 5. Être initié aux dimensions éthiques et déontologiques liées aux domaines de pratique du travail social.
 6. Apprendre l'usage fonctionnel d'au moins une deuxième langue.

Il est proposé par Renée Brassard, appuyé par Alexandre Bérubé :
Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 6 – Modification des exigences d’admission au baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales

Ce programme bifacultaire (Droit et Sciences sociales) est contingenté depuis 2008 et peine à atteindre le contingentement chaque année. Si la Faculté des sciences sociales gère les dossiers étudiants, les admissions sont traitées par la Faculté de droit.

Depuis trois ans, outre quelques ajustements dans le traitement des admissions, nous avons expérimenté les admissions aux sessions d’hiver afin de combler le contingentement non atteint par les admissions d’automne. Cette opération a porté ses fruits, et nous avons atteint le contingentement pour la première fois cette année. La mesure doit désormais être pérennisée.

L’objectif de la présente réforme est ainsi de maintenir le contingentement à 80 étudiants, mais de le répartir sur une base annuelle, avec un objectif de ± 65 nouveaux admis à l’automne et ± 15 nouveaux admis à l’hiver. La réforme vise également à abolir les 55 places réservées aux collégiens, et traiter les admissions au prorata du nombre de demandes dans chaque catégorie;

CONSIDÉRANT QUE le programme de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales est actuellement contingenté à 80 places;

CONSIDÉRANT QUE les ressources des départements impliqués dans le programme permettent d’accueillir une cohorte de 80 étudiants annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ce contingentement n’avait jamais été atteint avant 2018-2019 malgré le nombre croissant des demandes d’admission;

CONSIDÉRANT QUE les admissions à ce programme ne sont officiellement possibles qu’à la session d’automne;

CONSIDÉRANT QUE l’expérience de l’ouverture exceptionnelle de l’admission à l’hiver menée durant trois hivers consécutifs, en 2017, 2018 et 2019, a démontré qu’il était possible par cette voie d’atteindre le contingentement en 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l’admission à l’hiver permet à l’étudiant de cheminer dans son programme sans difficulté;

Il est proposé par François Blais, appuyé par Érick Duchesne :

D’ouvrir les admissions au baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales aux sessions d’automne et d’hiver et de réserver 65 places à l’automne et 15 places à l’hiver.

De retirer le minimum de 55 places réservées aux collégiens et de répartir les places au prorata des demandes reçues pour l’année en cours, pour chaque type de candidats.

Il est également proposé par François Blais, appuyé par Érick Duchesne :

Que ces changements entrent en vigueur dès l’hiver 2020.

Les propositions sont adoptées à l’unanimité.

Point 7 – Modifications aux exigences d’admission dans les maîtrises en économique

La présente modification vise principalement à harmoniser les pièces exigées à l’admission pour les deux maîtrises en économique. Des précisions sont apportées quant au contenu du questionnaire complémentaire en économique, qui permet d’évaluer les connaissances en microéconomie, macroéconomie, économétrie et mathématiques avancées des étudiants.

CONSIDÉRANT l’importance d’informer clairement les candidats sur les exigences d’admission aux programmes de maîtrises en économique;

CONSIDÉRANT QUE les deux programmes s’appuient sur les mêmes cours;

CONSIDÉRANT QU’aucune pièce n’est actuellement exigée pour l’admission à la maîtrise professionnelle en économique, hormis les relevés de notes, et que cela ne permet pas d’analyser de façon adéquate les candidatures au programme;

CONSIDÉRANT la diversité du recrutement de ces deux programmes et l’importance d’avoir une information claire et complète sur le parcours et la formation des candidats;

Il est proposé par Jessica Béland, appuyé par Érick Duchesne :

De demander les mêmes documents en appui de la demande d’admission pour la maîtrise professionnelle et la maîtrise recherche en économique, soit :

- Relevés de notes universitaires;
- Lettre de motivation;
- Deux rapports d’appréciation;
- Curriculum vitae;
- Questionnaire complémentaire en ligne du Département d’économique;
- Documents attestant le respect des exigences linguistiques.

Il est proposé par Jessica Béland, appuyé par Érick Duchesne :

Que ces changements entrent en vigueur dès l’hiver 2020.

Les propositions sont adoptées à l’unanimité.

Point 8 – Création du certificat sur les genres, les féminismes et les sociétés

Les membres du conseil facultaire ont reçu un résumé du programme, ainsi que sa description officielle, en complément à la proposition présentée. La vice-doyenne salue l'efficacité du comité d'élaboration, qui a travaillé en mode accéléré au cours de l'automne pour proposer le programme de certificat. Ce projet bifacultaire (lettres et sciences humaines & sciences sociales) permet de rassembler une offre de cours abondante dans le domaine à l'Université Laval, mais qui n'était pas structurée en un programme de formation. Avec le microprogramme de deuxième cycle en études du genre, le certificat s'inscrit ainsi dans une démarche de consolidation des expertises de l'Université Laval.

L'un des intérêts particuliers de la formation tient à la place réservée à la formation pratique au sein du programme. Cela répond aux besoins des étudiant.e.s qui souhaitent être plus impliqués dans les milieux de pratique. À ce sujet, il est proposé lors de la discussion de modifier les titres de l'activité d'implication féministe pour le rendre plus inclusif, et permettre que cette implication dépasse le cadre des enjeux féministes, en incluant les enjeux des LGBTQ+ par exemple.

Le titre du programme met au pluriel les mots genre, féminisme et société. Il s'agit là d'un choix réfléchi de la part des expert.e.s du comité d'élaboration. Pour le terme « genre », le pluriel doit être lu comme une posture signifiant que le genre est distinct, et permet de distinguer le mauvais usage de genre pensé au singulier. Les pluriels permettent une meilleure inclusivité. Par ailleurs, on souligne que l'Université de Montréal offre depuis 2017 une mineure de 30 crédits en études féministes, des genres et des sexualités.

Le programme projeté concurrence les autres programmes de formation, qui sont offerts uniquement à Montréal, et s'en distingue par la place faite aux activités de stage et d'implication et l'importance accordée aux perspectives historiques. Une analyse détaillée des autres programmes, de leurs structures et de leur fonctionnement a été faite, et la réponse enthousiaste des personnes sondées à l'automne permet de croire que ce programme a toute sa place dans l'offre de formation québécoise.

La gestion du programme ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires pour les unités offrant des cours optionnels du programme : la direction de programme alternera entre les départements d'histoire et de sociologie, et tous les cours sont déjà offerts sur une base régulière. Les coûts et bénéfices seront répartis entre les facultés participantes. L'activité terminale d'intégration étant de nature tutorale, il reviendra à chaque étudiant d'identifier la personne qui pourra l'encadrer. Le projet de programme bénéficie également du soutien de nombreux professeurs.e.s. sur le campus, qui sont prêts à encadrer les étudiants en stage ou dans l'activité d'intégration.

Le conseil facultaire est une étape dans le processus de création du programme, et des modifications peuvent encore être apportées (on retirera ainsi l'expression « hautement volatile » du dossier d'élaboration pour le remplacer par flexible, lorsque l'on parle des conceptions des genres). Les représentants des départements sont invités à transmettre à la vice-doyenne aux études dans la semaine leurs commentaires, demandes d'ajout ou de retrait de cours optionnels. Le dossier cheminera ensuite auprès de la Direction générale des programmes de premier cycle, de la Commission des études, puis du Conseil universitaire.

CONSIDÉRANT l'importance des inégalités basées sur le genre et le sexe et leurs impacts sur les sociétés;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les milieux gouvernementaux, académiques et communautaires en termes de formation dans le domaine des études féministes et de genre;

CONSIDÉRANT l'importance de proposer une formation multidisciplinaire alliant théories et pratiques pour former des citoyens responsables aptes à contribuer concrètement à l'élaboration de solutions face aux inégalités basées sur le genre et le sexe;

CONSIDÉRANT les expertises, ressources et compétences de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté des lettres et sciences humaines dans les diverses facettes de la formation en études féministes et en études de genre;

CONSIDÉRANT QU'avec ce nouveau programme, l'Université Laval pourra offrir à sa clientèle étudiante (pour l'ensemble du bassin géographique qu'elle dessert) un éventail de formation (et donc de débouchés) supérieur à l'offre actuelle et complémentaire aux autres formations offertes dans le domaine;

CONSIDÉRANT que le programme projeté s'appuie sur des cours déjà offerts;

Il est proposé par Jimena Aragon, appuyé par Alexandre Bérubé :

D'approuver la création d'un certificat multidisciplinaire de premier cycle de 30 crédits sur les genres, les féminismes et les sociétés.

Il est proposé par Jimena Aragon, appuyé par Alexandre Bérubé :

Que ce programme soit rattaché à la Faculté des sciences sociales et à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Conseil clos à 16 h 35